

Nº ISSN - 0249 9266

N° 67 MARS 1997

Imprimé par nos soins à ANGOULEME - Commission paritaire 2 147 D 73 - Le Directeur de la publication : L'éon BERODY

Réuni le 22 février, le Bureau de l'Amicale du Camp de Gurs a eu comme préoccupation de mettre en oeuvre les actions décidées par la dernière Assemblée Générale à Orthez - pour l'année 1997 -.

Elle sera **Année Européenne de lutte contre le racisme.**

A cette occasion l'histoire du Camp de Gurs et son Mémorial National ont fait que le site a été retenu comme symbole.

Il y aura à cette occasion un colloque Franco-Allemand à Pau et des cérémonies le dimanche au Camp de Gurs.

Le Bureau s'est engagé pour une participation financière de l'ordre de 5 000 francs.

D'autre part des aménagements sont nécessaires sur le site même du Mémorial pour des raisons de sécurité et de commodité d'accès à la plate forme à la mémoire des victimes juives et tziganes du camp. Les dépenses prévues s'élèveraient à 10 000 francs.

Le Bureau de l'Amicale compte sur une participation généreuse des adhérents et des amis pour tenir ses engagements.

Cette participation de l'Année Européenne prend place dans notre combat permanent pour la mémoire et la défense de nos idéaux. En effet nous sommes conscients que face à la recrudescence en France, comme le montre le dénouement de la profanation de Carpentras, ainsi que dans de nombreux pays, où le racisme et la xénophobie se manifestent chaque jour de plus en plus dangereusement, que par delà les frontières, nous devons nous unir et agir.

Le 4 mai prochain, dans le même esprit, comme chaque année, notre Amicale participera aux côtés de nos amis allemands aux cérémonies traditionnelles au Mémorial et au cimetière du camp de Gurs.

Le Président,
Léon Bérody

DIMANCHE 4 MAI 1997

9 H 45

Messe à L'Eglise de Gurs

11 H 00

Cérémonies au cimetière des déportés à Gurs

12 H 00

Vin d'honneur chez Etchegorry à Gurs

MARIE-CLAUDE

Nous ne verrons plus sa silhouette, sobrement élégante, racée allais-je dire, avançant d'un pas alerte, décidé, même quand elle fut contrainte de s'aider d'une canne.

Nous n'entendrons plus sa voix chaleureuse, ferme et fraternelle à la fois, exprimant en mots simples une pensée toujours profonde.

Nous n'aurons plus le bonheur d'être baignés par son regard lumineux, intelligent et tendre.

Après un ultime et rude combat contre la maladie, elle s'est éteinte en cette fin d'après-midi du 11 décembre, dans son modeste appartement de Villejuif.

Il faut nous rendre à la raison. Marie-Claude n'est plus.

Son souvenir, pourtant, n'est pas prêt de nous quitter.

La presse, la radio, la télévision ont beaucoup dit sur cette grande Dame qui fit honneur à la France.

Les condoléances qui nous parviennent de toutes les régions témoignent du respect dont elle bénéficiait. Elles émanent de tous les milieux politiques, philosophiques, religieux, des plus hautes personnalités, comme des citoyens les plus modestes. Chaque message exprime également amitié et admiration.

"Elle fait partie des grandes figures de notre siècle qui, par leurs actions, leur courage, leur volonté opiniâtre, malgré les blessures infligées au plus profond de leur chair, ont permis qu'aujourd'hui nous puissions vivre libres et debout". L'essentiel est dit dans ce message que nous a adressé le maire de Fontaine dont elle était citoyenne d'honneur.

Oui, elle était admirable, Marie-Claude. Admirable, par, son dévouement à la cause

des gens, par son éternel engagement en faveur de la dignité humaine, des droits de l'homme. D'autres ont évoqué son énergie à toute épreuve, son engagement politique, son travail de parlementaire, sa jeunesse de reporter photographiant clandestinement, dès 1933, Dachau et Oranienburg. J'ajouterai une qualité qui fut à mon avis la marque essentielle de sa vie, en quelque sorte son fil conducteur : le courage.

Le courage en toutes circonstances : celui de dire sa pensée, franchement, sans détour autant que celui d'assumer la maladie et les difficultés d'une existence qui ne lui a pas épargné son lot de souffrances et de douleurs; le courage de risquer sa vie, dans la Résistance évidemment, mais aussi un courage indomptable derrière les barbelés électriques des camps. Ses compagnes de misère se souviennent. S'il y a eu "La Marseillaise" chantée par les déportées du convoi des "31 000", arrivant dans le camp d'Auschwitz, il y a eu aussi les semaines qui ont suivi la libération du camp de Ravensbrück. En cette circonstance-là, Marie-Claude a véritablement acquis un statut d'héroïne. (Quelle me pardonne ! Je sais qu'elle n'eut pas aimé ce mot. Mais lequel trouver à la place qui exprimerait mieux ce que fut cet acte de dévouement à l'ultime limite de ses forces ?) Deux mois durant, elle est restée auprès de ses camarades les plus malades, dont quelques-unes mouraient encore chaque jour, pour les soigner, les aider à résister un jour de plus, un jour encore. Elle ne voulait pas être rapatriée tant que ces êtres humains usés par le système concentrationnaire, trop affaiblis pour marcher seuls, agonisant parfois, demeureraient en ce lieu maudit. Marie-Claude a écrit alors l'une des plus belles pages de l'abnégation humaine. Et cela, plus que tout autre épi-

sode d'une vie si remplie, est pour moi inoubliable, ajoute au respect que je lui porte.

Dans nos échanges en tête à tête, elle s'efforçait de comprendre les événements d'un siècle riche en événements qui bouleversèrent nos vies. Et ce drame qu'il fallut assumer de la révélation d'un humanisme trahi, de rêves de jeunesse bafoués ! Dure épreuve qu'elle surmonta car restait intact son engagement initial pour la justice sociale, pour la dignité humaine, pour un monde plus fraternel. La blessure fut profonde, j'en puis témoigner, mais la conscience qu'il fallait agir, toujours, pour améliorer le sort de l'homme, l'a emporté. Et, Marie-Claude, avec son courage légendaire, a continué de témoigner, plus que jamais, afin d'éveiller les consciences contre tout ce qui est contraire à l'homme. Bourreaux, négationnistes, ségrégationnistes, elle dénonçait, dénonçait sans cesse. Sentinelle de la mémoire, elle le fut toute sa vie.

C'est tout naturellement que son nom a été avancé lorsqu'il a fallu élire un président pour la jeune Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Son travail y a été apprécié, nous le savons, et son oeuvre se poursuit avec Marie-Jo Chombart de Lauwe.

Qu'écrire encore, sans aller à l'encontre de ce que souhaitait Marie-Claude ? Elle n'aimait pas beaucoup les compliments, même les plus mérités. Je crois qu'elle n'aurait pas voulu que "j'en rajoute", comme on dit.

C'est certain, elle va nous manquer. Une personnalité aussi éclatante laisse forcément une immense place vide. Mais la FNDIRP continue. Avec dans nos coeurs le souvenir vivant d'une grande dame qui restera pour nous un lumineux exemple.

Charles Joineau
Membre de la Présidence de la FNDIRP

DES NOUVELLES DE CHARLES JOINEAU

De nombreux membres de la FNDIRP nous ont demandé pour quelles raisons Charles Joineau n'avait pu intervenir lors de l'hommage à Marie-Claude Vaillant Couturier, le 1er février dernier.

Président délégué de la FNDIRP, Charles Joineau est actuellement hospitalisé et il nous prie de rassurer toutes celles et tous ceux qui s'inquiètent de sa santé et de ne plus le voir dans les nombreuses instances auxquelles il participait. Il espère reprendre bientôt ses activités et remercie les amis et camarades qui lui témoignent leur affection et leur sympathie.

Réuni le 22 février 1997, le bureau de l'Amicale du Camp de Gurs a adressé ses sentiments d'amitiés et de rétablissement à Charles Joineau.

JEUNES ALLEMANDS EN VISITE



Echange de
cadeaux entre
lycéens français
et allemands

(Photo Patricia
Doassans
Pyrénées-Presse)

Dans le cadre des échanges franco-allemand entre le collège Tristan-Derême, le lycée Jules Supervielle d'une part, et le lycée de Heizgerlinge (Land Baden Württemberg) d'autre part, 34 élèves et 3 enseignants allemands sont venus passer une semaine à Oloron.

Lors de leur séjour, ces jeunes, âgés de 16 à 17 ans, ont participé à la vie pédagogique, des deux établissements oloronais, tout en faisant quelques excursions touristiques dans la région avec pour "guides" M Aurisset, proviseur de Supervielle et Buenaventures, principal de Tristan-Derême.

C'est ainsi qu'accompagnés de Mmes Pinon, Claverie, Vaillant, Descoubes et M. Amerigo, professeurs, ils ont pu visiter la Maison du Patrimoine, le château de Pau, le camp de Gurs.

Pour clôturer cette semaine d'échanges avec leurs camarades oloronais, les jeunes allemands ont été reçus à la mairie d'Oloron par M. Dieste, premier magistrat, qui a mis l'accent sur le fait qu'Oloron a toujours été une ville d'accueil avec ses multiples nationalités qui composent la population ce qui donne à la capitale du Haut-Béarn une touche de "petite Europe", selon l'expression de M. Dieste.

Après avoir fait l'historique économique et insisté sur la richesse culturelle et touristique de la ville, M. Dieste a clôturé cette sympathique réception par la remise de cadeaux aux jeunes Allemands en l'occurrence une boîte de Pyrénéens à chacun.

A noter enfin que les lycéens oloronais iront en Allemagne le mois prochain.

VISITES DE SCOLAIRES

En décembre, des élèves de 1ère du Lycée de Soule (Chéraute Mauléon 64) accompagnés de leurs professeurs Mmes Ananos et Pienot et M. Elissondo, ceux du Lycée professionnel Guynemer d'Oloron Ste Marie accompagnés de leurs professeurs d'histoire Mme Capdeville, et de M. Agier, ont suivi le même itinéraire en compagnie de M. Larribité et M. Langla, leur expliquant l'histoire du camp de Gurs et les diverses périodes d'internement de 1939 à 1944.

OCCUPATION ALLEMANDE

1942-1943 : la parenthèse oubliée

A cette époque, la station ossaloise a hébergé près de 500 juifs assignés à résidence. Aucun document officiel ne le rappelle. Et personne, pour ainsi dire, ne s'en souvient. Retour en arrière pour apprendre aux uns et réapprendre aux autres

Maurice Papon, rattrapé par son passé. La restitution des biens juifs confisqués pendant la guerre. Et puis, tout récemment, la polémique suscitée par le mode d'emploi du certificat d'hébergement des émigrés, assimilé par certains aux pratiques du gouvernement de Vichy. Le tout sur un arrière-plan socio-économique déliquescents dans lequel les idéologies extrémistes trouvent un terrain revigorant. Toutes ces affaires sensibles viennent se télescoper aujourd'hui en une étrange leçon d'histoire à tiroirs, à mi-chemin entre la mémoire chancelante des Français d'hier et la prise de conscience naissante des Français de demain.

Dans un monde où les tentations du néo-nazisme invitent à une vigilance quotidienne, les générations des années de guerre insistent sur le devoir de mémoire auquel celles des années de paix doivent s'as-

treindre pour ne pas vivre à leur tour l'horreur qu'elles ont connue pendant l'occupation allemande : les arrestations arbitraires, les discriminations raciales, l'étoile jaune, les déportations, les camps de la mort. Le danger est réel non seulement parce que la mémoire est courte, parfois, mais aussi parce qu'il lui arrive de flancher, « victime » qu'elle est, selon les circonstances, d'un réflexe voulu ou inconscient de banalisation, d'occultation ou d'oubli pur et simple.

Exemple : dans une actualité où l'hébergement des étrangers vient de faire la « une » des médias, un nombre infime de personnes, en Béarn, sait, se souvient ou veut bien se souvenir qu'en 1942 la commune des Eaux-Bonnes a hébergé près de cinq cents Juifs de nationalité étrangère, assignés à résidence dans la station ossaloise dont le statut de « Centre d'accueil », justifié par son équipement hôtelier, cachait pudiquement une réalité bien peu conviviale : un point de passage avant Drancy et Auschwitz.

De nombreux Gursiens

Dans son remarquable ouvrage « Le camp de Gurs, un aspect méconnu du régime de Vichy » (J et D Éditions, 1993), Claude Laharie évoque, pages 178 et 179, ce point d'histoire contemporaine sur lequel il existe pour ainsi dire aucune archive :

« À partir du mois d'août 1942, les centres d'accueil fournissent l'essentiel des réfugiés mutés. (...) En Béarn, le château Gassion, à Audoux, près d'Orthez, les établissements de Saint-Christau et Eaux-Bonnes avaient été transformés en centres d'accueil et nombre de Gursiens y avaient été envoyés. Ils y bénéficiaient d'une alimentation plus substantielle, d'une plus grande liberté de déplacement et,

surtout, s'estimaient en sécurité. Mais leur situation se dégradait considérablement au cours du mois d'août 1942. Le 22, le préfet régional de Toulouse, sur décision du ministre de l'Intérieur, ordonne à ses services de gendarmerie de rechercher tous les Israélites allemands, autrichiens, tchécoslovaques, polonais, estoniens, lituaniens, dantzi-gois, sarrois, soviétiques et réfugiés russes entrés en France postérieurement au 1^{er} janvier 1936, de les conduire à Gurs (NDLR : alors en zone libre) et de les transférer en zone occupée avant le 15 septembre. Les 26 et 27 août, cent trente-cinq Juifs réfugiés dans les centres d'accueil pyrénéens sont ainsi mutés au camp ».

Un double mouvement

Or, c'est au même moment, à partir de septembre 1942, que l'on recense aux Eaux-Bonnes des arrivées de Juifs qui s'échelonnent jusqu'au début de janvier 1943. Ce qui semble en contradiction avec l'arrêté du préfet régional évoqué plus haut. En l'absence de tout document permettant de fournir une explication officielle et rationnelle à ces assignations à résidence au fin fond de la vallée d'Ossau, on en est réduit au jeu du raisonnement par un recoupement de dates.

Par décret-loi du 4 octobre 1940, publié au Journal officiel du 18 octobre, les ressortissants étrangers de confession israélite pouvaient être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet du département de leur résidence. C'est ainsi que le camp de Gurs reçut des Juifs dès la promulgation de cette loi. Le 27 juin 1942, l'inspecteur général des camps ordonne au préfet des Pyrénées-Atlantiques de vider ce site qui, à cette date, n'abritait plus que 2 940 internés, exclusivement des Juifs. Mais ce projet ne fut pas mis à exécution parce que, le 18 juillet suivant, le capitaine Dannecker, responsable pour toute la France de la section IV B 4 de la Gestapo (répression antijuive), arrive à Gurs. Dès août, il organise les déportations de la zone libre vers la zone occupée, en rassemblant les Juifs à Gurs, avant de les envoyer à Auschwitz, via Drancy.

La présence de Juifs à Eaux-Bonnes s'expliquerait donc, Claude Laharie suggère cette hypothèse, par des transferts en centres d'accueil (tels qu'Eaux-Bonnes) survenus entre le 27 juin et le 18 juillet 1942, laps de temps pendant lequel il y aurait eu deux mouvements en sens inverse : le décongestionnement de Gurs, conformément aux directives du préfet, et son remplissage, conformément à celles de Dannecker.

Toujours est-il qu'entre début septembre et fin décembre 1942, près de cinq cents Juifs (458 exactement) ont été assignés en résidence aux Eaux-Bonnes. Cinquante-cinq ans après, non seulement les seuls

archives faisant allusion à leur passage sont des lettres adressées au préfet de l'époque par des person-

nes demandant des nouvelles de membres de leur famille envoyés aux Eaux-Bonnes, mais encore on

compte sur les doigts d'une seule main les témoins gardant le souvenir de cet épisode de l'Occupation.

Comme si cette parenthèse avait été consciemment ou inconsciemment occultée.

Comme si la faculté d'oubli de la conscience collective avait pris le pas sur le « devoir de mémoire ».



Le bourg des Eaux-Bonnes : les équipements hôteliers de la station thermale avaient permis de lui faire jouer, en 1942-1943, un rôle de centre d'accueil (Photo Tadeusz Kluba)

Ils avaient tous un certificat d'hébergement

A partir de septembre 1942, les gendarmes en poste aux Eaux-Bonnes veillèrent à l'application de l'arrêté pris le 22 août précédant par le préfet régional de Toulouse visant à rechercher tous les Israélites étrangers entrés en France postérieurement au 1^{er} janvier 1936 et assignés à résidence dans cette commune de la haute vallée d'Ossau. Les plus aisés avaient pris pension dans les hôtels de la station thermale. Les autres avaient loué des maisons particulières ou des appartements meublés où ils s'organisaient pour faire eux-mêmes leur cuisine, mais la plupart mangeait cependant à la soupe populaire tenue à l'hôtel de la Paix. Tous étaient porteurs d'un certificat d'hébergement. Ils avaient été avisés des mesures qui les concernaient, connaissaient les

limites qu'ils ne devaient pas dépasser ainsi que les sanctions auxquelles ils s'exposaient s'ils ne se conformaient pas aux instructions en vigueur, d'ailleurs affichées en différents endroits du bourg.

DES AUTORISATIONS SPÉCIALES

À leur arrivée, ils étaient identifiés et devaient s'inscrire sur une liste régulièrement tenue à jour. De fréquentes patrouilles de gendarmerie étaient effectuées vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour constater d'éventuelles infractions. Les personnes qui obtenaient des autorisations spéciales pour s'éloigner ponctuellement des Eaux-Bonnes avec une raison valable (se rendre à Pau consulter un médecin, par exemple) et ne revenaient pas dans le délai accordé faisaient l'ob-

jet d'avis de recherches. Il en allait de même pour ceux qui quittaient les Eaux-Bonnes sans autorisation. Les fuyards qui étaient retrouvés devaient être conduits au camp de Gurs conformément aux instructions du préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Le 25 septembre 1942, les Israélites contrôlés aux Eaux-Bonnes étaient au nombre de 161. On en recensait 250 le 30 septembre; 350 le 5 octobre; 343 le 9 octobre; 346 le 15 octobre; 364 le 20 octobre; 456 le 30 octobre; 458 le 5 novembre. À partir de cette date, leur nombre diminuait compte tenu des décès mais surtout des évactions : ils n'étaient plus que 442 le 10 novembre; 438 le 22 novembre; 435 le 30 novembre; 429 le 5 décembre; 410 le 10 décembre.

« METTRE UN TERME AUX DÉPARTS »

Cette hémorragie avait d'ailleurs irrité la hiérarchie de la gendarmerie qui s'inquiétait de ces départs irréguliers. À la mi-décembre, l'un de ses responsables avait donné des instructions visant à restreindre au strict minimum la délivrance des sauf-conduits ou titres de circulation en ne les accordant que pour des motifs vraiment valables et en accord avec l'autorité préfectorale : « Il convient d'opérer en liaison avec la gendarmerie de Laruns pour la surveillance des abords et des chemins menant à Eaux-Bonnes, à Laruns et en direction de l'Espagne; vingt-et-un départs depuis le début du mois, c'est trop : il faut y mettre un terme immédiatement », ordonnait le commandant de section après

une visite d'inspection aux Eaux-Bonnes.

Malgré ces consignes, les départs clandestins continuèrent : fin décembre 1942, il n'y avait plus que 388 Juifs aux Eaux-Bonnes et 379 à la mi-janvier 1943. Mais les arrestations de plus en plus fréquentes et les transferts vers les camps de la mort étaient alors à prendre en compte dans la diminution de cet effectif. Le 7 janvier 1943, pour échapper à ce destin tragique, une Israélite de nationalité allemande âgée de 63 ans tenta de mettre fin à ses jours en s'empoisonnant et fut transportée à l'hôpital de Pau après qu'un médecin de Laruns lui eût prodigué des soins. Rares furent ceux qui purent quitter la zone interdite munis d'une autorisation régulière.

Sud Ouest du Mardi 11 Mars 1997

ENQUÊTE RÉALISÉE

par Marie-Claude ARISTÉGUI
et Jean-Paul CHAINTRIER

ENFIN

Après Klaus Barbie, le nazi allemand et Paul Touvier, le milicien français, Maurice Papon sera le troisième homme à comparaître devant une juridiction française pour crimes contre l'humanité.

En effet, la chambre d'accusation de la Cour de cassation a rejeté, le jeudi 23 janvier, le pourvoi formé par M. Papon contre l'arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux le renvoyant devant les assises pour *"complicité d'assassinats, complicité d'arrestations et de séquestrations illégales"*, ces crimes ayant revêtu le caractère de crimes contre l'humanité.

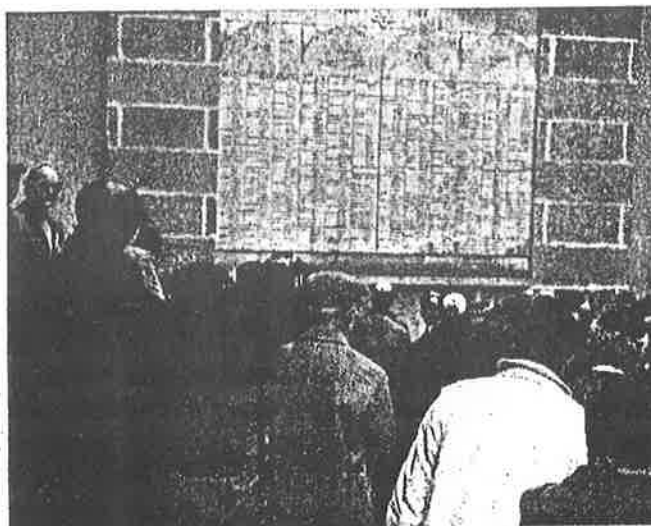
Ainsi prend fin une procédure de plus de 15 ans, à laquelle la FNDIRP par ses avocats Maîtres Nordmann, Lévy et Bloch a été très impliquée. Il n'a pas été facile d'arriver à ce résultat et, à plusieurs reprises, les volumineux dossiers de l'affaire ont paru se perdre dans les méandres d'une instruction en apparence chaotique.

Mais en définitive, l'accusation a bien fait admettre son point de vue irréfutable : le Bureau des questions juives de la préfecture de la Gironde dirigé par son secrétaire général Papon est bien responsable de l'arrestation et de la déportation de quelque 1 560 personnes, internées d'abord au camp de Mérignac avant leur départ pour Auschwitz. Police française et gendarmerie ont prêté leur concours aux opérations montées contre les juifs.

La chambre criminelle de la Cour de cassation se borne par nature à dire le droit. Ce que lui demandait Papon, c'était bien de déjuger la juridiction bordelaise qui avait conclu à sa responsabilité, donc à son renvoi devant une Cour d'assises. Il n'en a rien été et les attendus de la Cour de cassation rejettent le pourvoi formé par Papon sans la moindre ambiguïté. Il faut que la justice passe.

Bien entendu, les parties civiles ont immédiatement réagi avec satisfaction, de même que les avocats : *"Ce procès qui doit être celui de la vérité et de la justice doit maintenant s'ouvrir le plus rapidement possible"* ont ainsi déclaré les avocats de la FNDIRP. Pour sa part, la

FNDIRP dans un communiqué intitulé *"Enfin le procès"* rappelle que l'instruction a été particulièrement longue : *"Au-delà de la satisfaction des familles des victimes, de celle des parties civiles, nous ne pouvons que saluer une décision qui permettra enfin de mesurer la responsabilité de l'administration de Vichy dans la mise en place des mesures qui aboutirent à*



A Bordeaux, l'une des nombreuses cérémonies devant la plaque rendant hommage aux victimes, pour réclamer le jugement de Maurice Papon.

l'extermination des juifs et à la répression contre la Résistance."

La FNDIRP appelle-t-elle pour autant à la vengeance ? Evidemment non; elle insiste sur l'aspect pédagogique d'un jugement qui doit aider à mieux connaître *"toute la vérité sur cette période de notre histoire et que l'on sache une fois pour toutes que l'obéissance aux ordres n'excuse pas le crime."*

Enfin aussi, par le jugement de Papon, on verra forcément la mise en accusation de Vichy, sciemment complice de crimes contre l'humanité.

On parle d'un procès avant la fin de l'année 1997. Ce n'est pas trop tôt, quand on se souvient que l'affaire est née en mars 1981, suite à un article du *"Canard enchaîné"* et qu'elle a connu de nombreuses étapes dont voici les principales :

Mai 1981 : Le *"Canard enchaîné"* met en cause Maurice Papon, ministre du budget, dans la déportation des juifs de la région de Bordeaux;

8 décembre 1981 : Première plainte pour crime contre l'humanité;

29 juillet 1982 : Après six autres plaintes, le parquet de Bordeaux ouvre une information judiciaire;

19 janvier 1983 : Maurice Papon est inculpé de *"crime contre l'humanité"*;

11 février 1987 : La procédure est annulée par la Cour de cassation;

4 août 1987 : La chambre d'accusation de la Cour d'appel de Bordeaux reprend l'instruction à zéro;

8 juillet 1988 : Maurice Papon est à nouveau inculpé;

20 octobre 1988 : Maurice Sabatier, préfet de la Gironde, est inculpé. Il meurt en 1989;

3 février 1989 : Nouvelles plaintes contre René Bousquet, secrétaire général à la police;

16 mai 1990 : Plaintes sur des faits nouveaux contre Papon et Bousquet, à nouveau inculpés en 1992;

8 juin 1993 : Assassinat de Bousquet;

28 juillet 1995 : Le parquet demande le renvoi de Papon aux assises;

18 septembre 1996 : La chambre d'accusation de la Cour d'appel de Bordeaux renvoie Papon devant les assises.

Maintenant, l'heure du dénouement est proche, et la FNDIRP l'attend avec impatience.

TEMOIGNAGE

de Roger RADOT - Frouard (Meurthe & Moselle)

Très chers camarades,

Je reçois la carte 1997, et sans perdre une minute, j'établis mon chèque de 100 F., soit 50 f cotisation et 50 f don.

J'aimerais faire beaucoup plus, mais hélas cela ne m'est pas possible, surtout en ce début d'année Chirac-Juppé nous font encore des ponctions sur nos retraites et nos complémentaires.

Gurs pour moi, c'est inoubliable.

Dès le dimanche 27 Août 39, j'ai été arrêté parce que je distribuais l'article de notre "Humanité", interdite ce jour là. Conduit à la Santé, je suis condamné pour 2 ans.

Lorsque de la Santé à Gurs, on nous transféra par les autobus, je suis assis près de deux camarades, deux frères Jacques Georges et Robert Taupin. Nous avons fraternellement discuté durant tout le long transport. A Gurs j'étais à la baraque 19. Là nous étions trois "politique", les autres non. Mais dans les moments où l'on pouvait un peu sortir de la baraque, alors je revoyais de suite Robert et Jacques, et je revoyais aussi d'autres camarades que je connaissais très bien.

GURS ! il m'est impossible de l'oublier - Exemple : Mes parents ignoraient où j'étais. Eux étaient à Levallois-Perret. Un jour, je suis appelé par un gardien qui me dit ; il y a un colis pour toi. Alors dans le bureau, il déballe tout ce qu'il y avait dans le colis. Qui me l'envoyait ?

Je l'ignorais totalement. Sortant du bureau avec le colis, un camarade me dit : tu dois partager avec un tel et un tel camarade. Ce que j'ai fait immédiatement, en en donnant aussi à Jacques et Robert. Quelle belle leçon, car je me suis aussitôt dit : le colis, c'est le colis de la solidarité, car en aucun cas ce ne pouvait être ma famille.

GURS, je n'oublierais jamais ce 14 juillet 1940, où nous nous sommes rassemblé à la baraque 15, et nous avons tous chanté.

Puis un jour, on nous a embarqué dans des autocars, passant une journée à Mauzac, je me suis retrouvé à la prison de Nontron en Dordogne et là il y avait aussi Robert, Jacques et deux autres camarades de Levallois, etc...

De Nontron ce fut ensuite le fort Serra den Vaguer près de Perpignan, et bien entendu l'entrée dans la clandestinité.

De Nancy à Gurs, cela fait beaucoup de trajet, hélas il m'est donc difficile d'être présent aux cérémonies et aux réunions.

Mais à chaque fois mon coeur est présent à vos côtés.

GURS on n'oublie pas.

GURS, il faut en parler.



APPEL A LA GENEROSITE DE NOS ADHERENTS

Depuis trois ans, le Mémorial National du Camp de Gurs attire des visiteurs venus du monde entier.

Il est apparu ces derniers temps, que la partie "nationale" du Mémorial pouvait être dangereuse pour un visiteur inattentif ou maladroit et qu'il était nécessaire de réaliser deux petites allées piétonnières de part et d'autre de la voie ferrée, afin d'éviter toute glissade et tout accident éventuel.

Le coût de l'opération, entièrement pris en charge par l'Amicale, est de 10 000 F.

**Nous lançons donc un appel à votre générosité et nous vous demandons de faire un petit geste....
Merci d'avance.**

Claude Laharie

P.S. - Rédiger les chèques à l'ordre de :

L'AMICALE DU CAMP DE GURS - MEMORIAL

La liste des donateurs sera publiée dans les prochains numéros du bulletin.

A LIRE

Les déportations de réfugiés en Zone libre en 1942 par Gérard Gobitz

Ancien déporté, notre ami, Gérard Gobitz, a consacré huit années à une enquête sur la déportation en 1942 de onze mille Juifs dont quatre cents enfants résidant dans la partie non occupée par les Allemands, livrés aux nazis par le gouvernement de Vichy.

Un travail de mémoire au sujet d'événements tragiques. Des documents à l'appui provenant des archives de plusieurs départements montrent d'une part une administration devenue l'instrument du crime contre l'humanité et, d'autre part, des hommes et des femmes, qui se sont portés au secours des familles persécutées.

Vous pouvez vous procurer le livre de Gérard Gobitz en librairie (150 F.) ou le commander :

aux Editions L'HARMATTAN
5/7 rue de l'Ecole Polytechnique
75005 Paris
(+ 18 F de frais de port).

Fin décembre, est survenu le décès du porte drapeau de la section des Anciens Combattants de Gurs, Adrien Lanoudé présent à toutes les cérémonies au cimetière du camp, tant que son état de santé l'a permis.

UN FILM SUR LES

"GUERRILLEROS" ESPAGNOLS

Les montagnes ne parlent pas. A jamais, elles gardent leurs secrets, disent les montagnards. C'est le silence que Jean Ortiz, Maître de Conférences à l'Université de Pau, a voulu rompre en retrouvant les mots de ces hommes et de ces femmes qui, de 1942 à la fin de la guerre, ont contribué dans le Béarn, à la libération de la France. Généreux travail de recherche, fait de minutie et de rigueur, qui a débouché quelques mois plus tard sur "Guerrillero", un film réalisé par Dominique Gautier.

L'histoire commence en février 39. Femmes, enfants, vieillards, combattants de la République espagnole, sont jetés sur les routes et, dans la misère, le froid et la neige, traversent la frontière franco-espagnole, afin de fuir la terreur franquiste. Guerrilleros contre le fascisme ils furent, guerrilleros contre la Collaboration ils demeurent.

L'Histoire s'emballe. Les Allemands envahissent la Zone Sud. Des centaines d'Espagnols sont enrôlés dans les Compagnies de travail; celle de Buzy-Buziet servira de vivier au premier maquis des Basses-Pyrénées, un maquis espagnol. Ce sont eux qui mèneront les premières actions de résistance à l'occupation étrangère....

Ce sont les rescapés. Ils témoignent.

"Ils se battaient pour des idées de Liberté".....

De cet honneur retrouvé, grâce à ce film plein de souffle, de poésie, de drame...d'humour aussi.

Film sur la mémoire, terrible film sur les oublis de l'histoire....

La cassette du film "Guerrillero" peut être commandé à :

LES FILMS DE L'HELIANTE

10 rue d'Orléans

64000 PAU

Joindre un chèque de 140 francs à l'ordre de : Les films de l'Héliante.

(120 F la cassette + 20 F frais d'envoi)